

PARIS, UN TEMPS D'AVANCE

avec Bertrand Delanoë

➤ Depuis 2001, une volonté sans précédent en faveur du logement à Paris !

➔ Trois fois plus de logements sociaux ont-ils été financés durant cette mandature par rapport à la mandature précédente ?

OUI : 29 851 logements sociaux financés depuis mars 2001 contre seulement 9 368 entre 1995 et 2000.

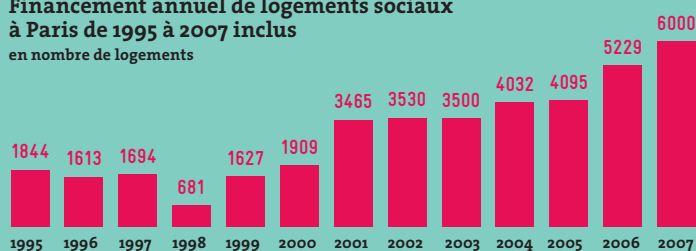
➔ Pourquoi reste-t-il encore plus de 100 000 demandeurs de logement social alors que 30 000 logements supplémentaires ont été financés de 2001 à 2007 ?

Depuis 2001, environ 90 000 logements sociaux ont été attribués. Mais il y a 40 000 nouvelles demandes chaque année, dont une part croissante émane de personnes n'habitant pas à Paris (19 % des inscrits en 2007 contre 14 % en 2001).

➔ La lutte contre l'habitat insalubre représente-t-elle une autre priorité absolue de l'équipe municipale ?

OUI : plus de 1 000 immeubles insalubres ont été recensés en 2001 (là où la précédente municipalité n'en identifiait que 136...). Depuis six ans, plus de 206 M€ ont été consacrés à la résorption de l'habitat indigne. Résultat : conformément à l'engagement de Bertrand Delanoë, les 19 000 personnes vivant dans cet environnement en 2001 ont été relogées et plus de 80 % des immeubles sont sortis ou engagés dans un processus de sortie de l'insalubrité. Trois années supplémentaires permettront d'achever cette tâche considérable. De plus, la Ville a acquis 70 hôtels insalubres pour les transformer en logements sociaux.

Financement annuel de logements sociaux à Paris de 1995 à 2007 inclus en nombre de logements



➔ Paris respecte-t-elle la Loi « solidarité et renouvellement urbains » (SRU) qui oblige notamment les communes d'Ile-de-France à réaliser 20 % de logements sociaux d'ici 2020 ?

OUI : et Bertrand Delanoë s'est même engagé à atteindre cet objectif dès 2014. A noter que Neuilly-sur-Seine compte moins de 3 % de logements sociaux !

PARIS
un temps d'avance

→ **Les logements sociaux financés sont-ils aussi destinés aux classes moyennes ?**

OUI : parmi les 30 000 logements sociaux financés depuis 2001, près de 30 % sont des logements intermédiaires (PLS) accessibles par exemple à un couple dont le revenu imposable annuel est compris entre 27 593 € et 49 667 €.

→ **Les immeubles et les terrains achetés pour faire des logements sociaux sont-ils acquis en-dessous du prix du marché ?**

OUI : en 2005, le coût moyen de ces acquisitions était de 2 473 € du m² alors que le prix moyen du marché privé s'élevait à 4 869 € du m².

→ **Des logements sociaux sont-ils financés à l'ouest et dans le centre de Paris pour favoriser la mixité sociale ?**

OUI : des programmes ont été financés rue Latran (5^e) ou rue Mozart (16^e). Au total, dans le 16^e arrondissement, seulement 57 logements sociaux avaient été financés entre 1995 et 2000, contre 797 de 2001 à 2007.

→ **Existe-t-il un dispositif pour aider les familles modestes à acheter un appartement ?**

OUI : le prêt « Paris Logement 0 % » que nous avons mis en place en 2004, accessible sans condition d'âge, aura permis d'ici fin 2007 à plus de 6 000 ménages à revenus moyens de devenir propriétaires à Paris. Le prêt à taux zéro en vigueur sous la précédente mandature n'avait bénéficié qu'à 393 ménages, entre 1998 et 2000.

→ **Les familles monoparentales (20% des familles parisiennes) bénéficient-elles d'une aide spécifique pour se loger ?**

OUI : depuis 2002, elles perçoivent sous condition de ressources, l'allocation-logement pour les familles monoparentales d'un montant de 122 € par mois.

→ **Les aides au logement sont-elles accessibles dès le 2^e enfant ?**

OUI : depuis 2005.

→ **Le logement des étudiants est-il une priorité ?**

OUI : seuls 321 logements étudiants avaient été créés sous la précédente mandature. Nous en avons financé 3 500, dont plus de 2 500 déjà livrés. Le projet des Batignolles (17^e) en prévoit à lui seul 800 supplémentaires.

→ **Paris concentre-t-elle 60 % de l'hébergement d'urgence pour les SDF de toute l'Ile-de-France ?**

OUI : Paris est le département d'Ile-de-France qui compte le plus de centres, avec 1 place pour 472 habitants alors qu'il y en a seulement 1 pour 2 049 dans les Hauts-de-Seine et 1 pour 2 126 dans les Yvelines. Alors que la prise en charge des SDF est une compétence de l'Etat, nous avons créé 1 000 places nouvelles dans des centres à taille humaine (boulevard de Charonne, rue des Messageries, rue de Trévise, rue de Buci...) et financé la rénovation de 2 000 places dans des centres vétustes. 17 M€ ont été consacrés à cette action dans la mandature.

→ **Faut-il donner aux maires des moyens nouveaux pour lutter contre les ventes à la découpe ?**

OUI : la municipalité a usé de toutes les armes dont elle dispose pour lutter contre les ventes à la découpe en sauvant plus de 8 000 logements de ce processus, préservant ainsi un parc locatif accessible dans notre cité. Mais il faudrait que les communes disposent de nouveaux instruments juridiques pour s'opposer à l'éviction des locataires en place. Tel était l'objectif de la proposition de loi déposée en 2006 par les députés socialistes Patrick Bloche et Annick Lepetit et rejetée par la majorité UMP de l'Assemblée nationale.